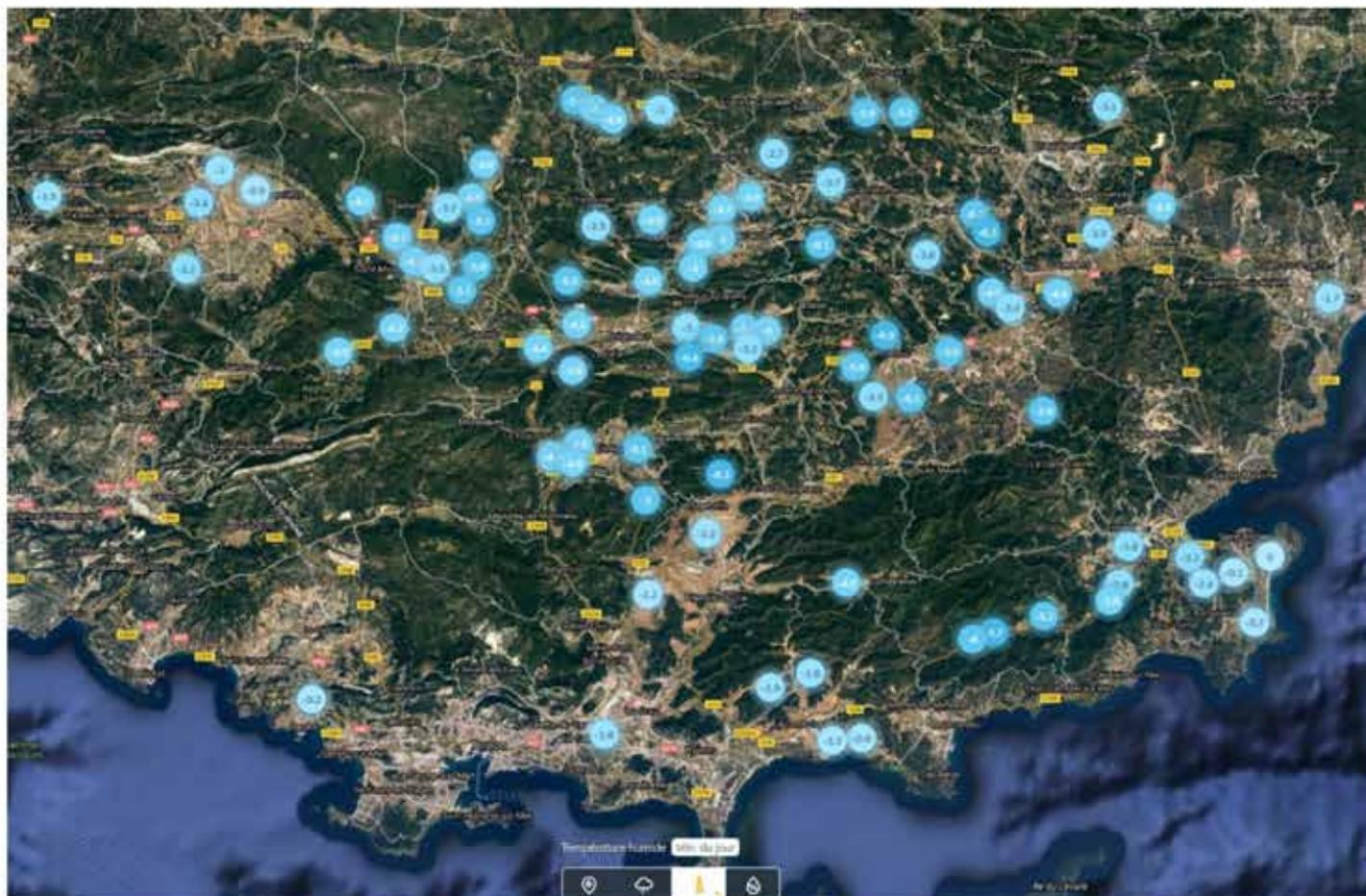




EPISODE DE GEL des 25 et 26 MARS



Cartographie du Var avec les températures minimales enregistrées pour la nuit la plus froide (25/26 mars 2020)
(source : réseau de stations SenCrop)

Observations

L'ensemble du vignoble varois a connu des températures négatives, les nuits des 25 et/ou 26 mars. Les **minimales** enregistrées sur nos réseaux de stations (stations CA83, réseau de stations SenCrop) la nuit dernière **vont jusqu'à -6,9°C (au Luc)**.

Etant donné l'état d'avancement de la végétation dans bon nombre de secteurs du département, **les dégâts sont souvent conséquents**, concernant jusqu'à 100% des surfaces sur certaines exploitations.

Le recensement est en cours, avec la mise en place d'une cellule de crise gel spécifique (cf page suivante). A ce jour, **quasiment tous les secteurs** du Var semblent concernés. **Les zones les plus précoces** (secteurs 0 à 2) sont fortement touchées, sur plusieurs cépages, les stades phénologiques étant particulièrement avancés.

Dans l'ensemble, les parcelles de cépages plus précoces (tibouren, chardonnay, colombard, grenache, etc.) sont particulièrement touchées.

Il est **difficile d'estimer les pertes de récolte** pour l'instant. Les impacts sur les vignes au stade B et C, ainsi que la reprise éventuelle des bourgeons secondaires, ne seront observables que dans quelques jours ou semaines.

Une **vague de froid** est encore annoncée la semaine prochaine, mais pour l'instant pas de températures négatives.



EPISODE DE GEL des 25 et 26 MARS

La vigne devient sensible au gel dès que la température du bourgeon et des organes végétaux descend en dessous de -2°C.

Deux types de gelée existent

- **les gelées blanches** : gelées par rayonnement liées au refroidissement radiatif nocturne ;
- **les gelées noires** : gelées par déplacement de masses d'air froid.

Préconisations sur les parcelles gelées :

Mieux vaut ne pas intervenir tout de suite après le gel. Un bilan quelques jours après l'épisode de gel permettra de d'évaluer le niveau des dégâts et d'intervenir s'il y a lieu.

Malheureusement, dans la majorité des cas il n'y a rien à faire. Un ébourgeonnage peut être bénéfique si la végétation qui repousse est très buissonnante. Un apport d'azote ne s'avère pas utile pour l'instant.

Après estimation des dégâts dans quelques jours seulement :

- **Gelée ne concernant que 10-20 % des pousses** : pas d'intervention.
- **Les pousses sont totalement gelées** : pas d'intervention
- **Les pousses sont partiellement gelées à l'extrémité** : c'est le seul cas qui justifie une intervention. Afin d'éviter un redémarrage anarchique de ces pousses, il est souhaitable de les sectionner à la base. Il est préférable de réaliser cette opération aux ciseaux ou au sécateur plutôt que d'arracher les pousses. Cette opération a pour objectif de faciliter la taille d'hiver

Mesures préventives face aux gelées blanches :

- Favoriser l'évacuation de l'air froid en supprimant les obstacles à son écoulement
- Eviter le travail du sol et préférer un sol "rassis", "rappuyé"
- Tondre à ras les parcelles enherbées, ainsi que les bordures

Consulter le cahier technique 2019 de l'IFV sur le gel en cliquant [ici](#)

Le gel est un **risque assurable**. De ce fait, les pertes de récolte qu'il entraîne ne sont pas prises en compte par le fonds de calamités agricoles.

Déclarez rapidement votre sinistre auprès de votre assureur et pensez à prendre des photos des dégâts.

CELLULE DE CRISE GEL

La Chambre d'Agriculture organise un recensement pour évaluer la situation et une cellule de crise est mise en place :

- recensez vos dégâts via le questionnaire en ligne [ICI](#).
- infos et questions à l'adresse crise@var.chambagri.fr ou auprès de vos conseillers